



**MAIRIE
DE
SISTERON**

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
TELEPHONE : 04.92.61.00.37
TELECOPIE : 04.92.61.28.02

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DMCL 2024-07-43

DECISION DU MAIRE

**FORMATION « DEFINIR ET METTRE EN ŒUVRE LE
PROJET PEDAGOGIQUE EN REFERENCE AU CADRE
NATIONAL » POUR « CLAIR DE LUNE »**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une convention pour une journée de formation pour tout le personnel pour retravailler le projet pédagogique, le projet social et de développement durable de la structure Clair de Lune.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer une convention avec FORMANEO, organisme de formation professionnelle, pour une journée de formation pour Clair de Lune intitulée : « Définir et mettre en œuvre le projet pédagogique en référence au cadre national ». Le coût total de cette journée de formation est de 1319 € pour Clair de Lune. La journée se déroulera le 11 décembre 2024 pour Clair de lune.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et FORMANEO.

Fait à Sisteron, le 10/09/2024
Le Maire,

D. SPAGNOU

Mis en ligne le 10/09/2024 à 15h08

REÇU EN PREFECTURE
le 10/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20240910-2024_07_43D